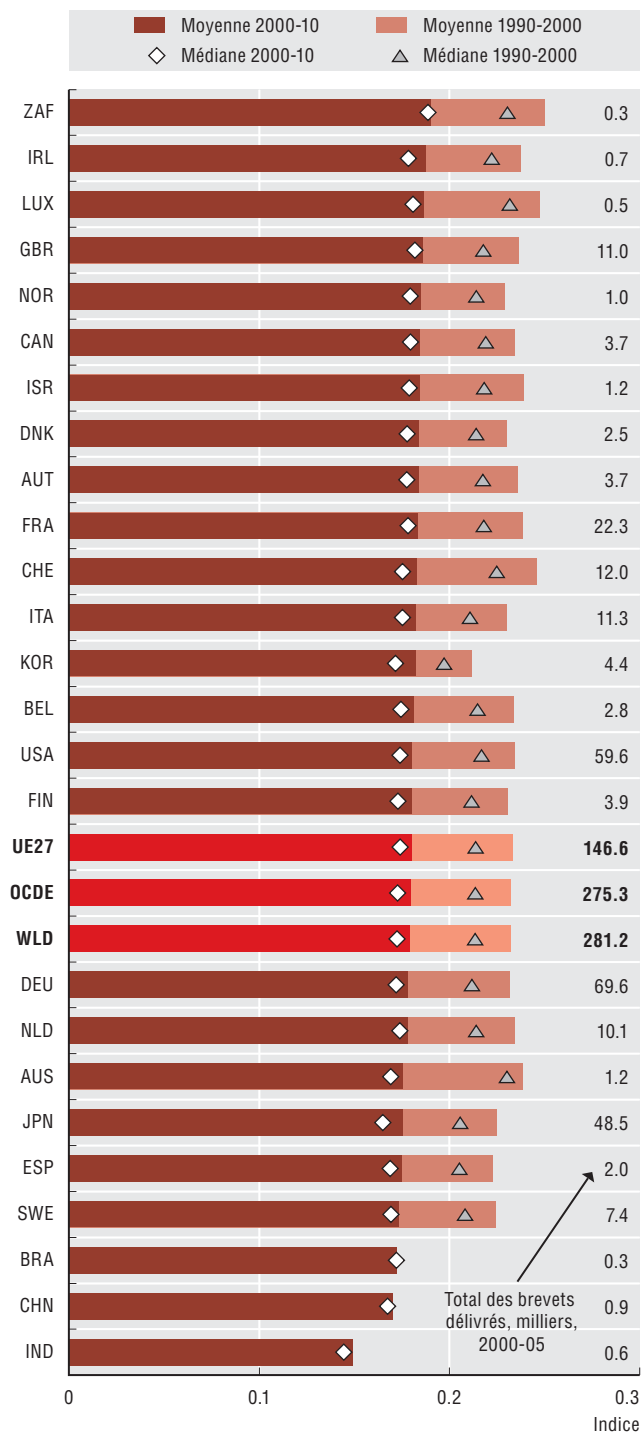


13. Performance technologique : qualité des brevets

Indice de qualité des brevets par pays, 1990-2000 et 2000-10

Indice composite fondé sur les brevets délivrés par l'OEB



Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données Worldwide Patent Statistical Database, OEB, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491751>

La valeur technologique et économique des innovations est évaluée par des indicateurs de qualité des brevets, tels que les citations, les revendications, le renouvellement et la taille de la famille de brevets. Mesures de la productivité de la recherche, ces indicateurs sont corrélés avec la valeur sociale et privée des inventions brevetées. La différence de qualité moyenne des brevets entre entreprises est généralement associée à l'évaluation des entreprises par le marché.

Un nouvel indice composite laisse penser que la qualité des brevets s'est dégradée au cours de la dernière décennie, avec une baisse moyenne de 20 % entre les deux périodes. Les différences entre valeurs médianes et moyennes révèlent des pertes qualitatives moindres pour les années récentes, avec des écarts plus faibles entre brevets de différents niveaux de qualité. L'écart de qualité moyenne des brevets entre pays situés aux extrémités du classement s'est réduit, de 15 % dans les années 90 à environ 9 % dans les années 2000. Un effet de sélection – tendance à déposer des brevets de plus haute qualité à l'étranger – peut expliquer les scores moyens supérieurs de certains pays non européens pour les brevets déposés auprès de l'OEB.

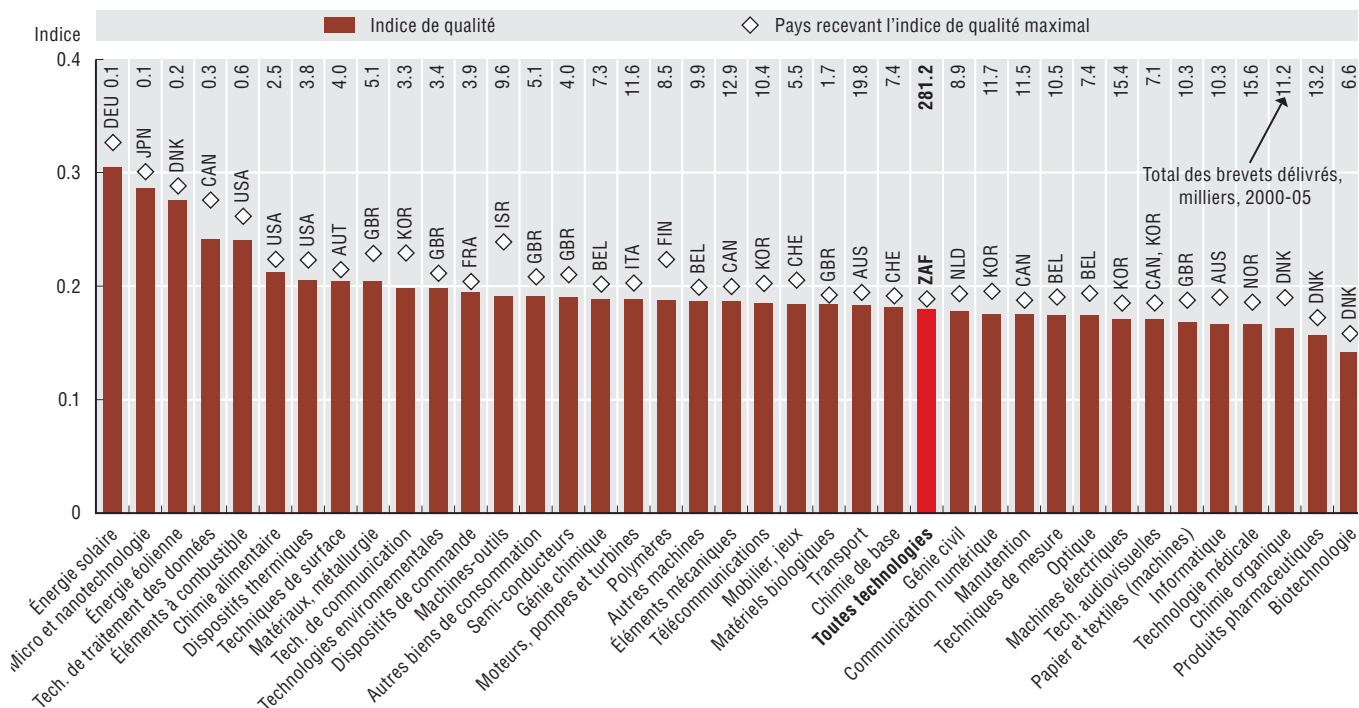
L'indice de qualité des brevets le plus élevé entre 2000 et 2010 pour les technologies liées aux énergies renouvelables, aux nanotechnologies et aux technologies de l'information, bien que les brevets dans ces domaines soient peu nombreux. Les différences entre les secteurs les plus performants et la qualité moyenne du secteur peuvent traduire l'existence d'avantages concurrentiels. La qualité est relativement moins bonne dans les secteurs jugés très innovants et basés sur les sciences fondamentales, comme la biotechnologie et les produits pharmaceutiques.

Définitions

L'indice composite de qualité des brevets est fondé sur six dimensions sous-jacentes à la qualité des brevets: citations en aval (citations reçues par un brevet); citations en amont (brevets et documents scientifiques cités par un brevet); taille de la famille de brevet (nombre de pays dans lesquels l'invention est protégée); nombre de revendications; indice de généralité (dispersion entre les classes technologiques des brevets cité et citant); et délai de délivrance. Chaque indicateur est normalisé et reçoit la même pondération. Les données se réfèrent aux brevets délivrés par l'OEB, déposés en 1990-95 et 2000-05, et cités en aval jusque cinq ans après la date de publication (la publication intervenant 18 mois après le dépôt, la période de citation retenue est de 6.5 ans). Les autocitations ne sont pas prises en compte. Les domaines technologiques s'appuient sur les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (OMPI, 2010).

Indice de qualité des brevets par domaines technologiques, 2000-10

Indice composite fondé sur les brevets délivrés par l'OEB



Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la base de données Worldwide Patent Statistical Database, OEB, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491770>

Mesurabilité

Les cohortes de brevets sont classées par année et par secteur. Les six composantes de l'indice de qualité des brevets sont normalisées sur la base des valeurs maximales de la cohorte. Pour chaque brevet, l'indice de délai de délivrance est calculé comme suit : $1 - [\Delta t / \max(\Delta t)]$, où Δt est le nombre de jours entre la demande et la date de délivrance ; et $\max(\Delta t)$ est le nombre maximum de jours nécessaire pour qu'un brevet appartenant à la même cohorte soit délivré. L'indice de qualité des brevets est compris entre 0 (non inclus) et 1 (valeur maximale). Les agrégats géographiques sont basés sur des moyennes pondérées sur les périodes examinées. L'indice de qualité des brevets est un indice expérimental de l'OCDE susceptible d'être amélioré. Il s'inspire de Lanjouw and Shankerman (2004) et intègre la mesure de généralité proposée par Hall et Trajtenberg (2004), ainsi qu'une mesure tenant compte de la durée du processus d'examen (Régibeau et Rockett, 2010). L'utilisation de sources de données différentes, comme l'US Patent and Trademark Office ou le Japan Patent Office, de méthodologies ou de périodes d'observation différentes peut modifier les scores des brevets, le classement des pays et le rang des secteurs.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Performance technologique : qualité des brevets », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-67-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.